

Avis d'enquête publique

relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Massay (Cher)

Par arrêté municipal du 14 décembre 2016, le maire de la commune de Massay a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du lundi 09 janvier 2017 au mercredi 08 février 2017 inclus.

Par ordonnance du tribunal administratif d'Orléans en date du 25 novembre 2016, Monsieur Didier Barotte, officier supérieur de l'armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie Chantal Demery, cadre administratif supérieur du ministère de la défense en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Massay et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public : les lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h15, les mardi et jeudi de 8h45 à 12h et le samedi de 9h à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Massay – Route de Reuilly 18120 Massay

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire de Massay.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de Massay :

- le lundi 09 janvier 2017 de 9h à 12h
- le mardi 24 janvier 2017 de 9h à 12h
- le mercredi 08 février 2017 de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Massay un mois après la date de clôture de l'enquête, pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de Massay.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la commune : <http://www.massay.fr>

Le public n'aura pas les moyens de communiquer ses observations par voie électronique.